

Les principales étapes de mon projet de réhabilitation

<p>Étape préalable</p>	<p>Je vérifie que je suis bien éligible au programme de réhabilitation volontaire en partenariat avec l'Agence de l'Eau. Les critères d'éligibilité sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Je suis propriétaire occupant de mon logement ; - J'ai acheté mon logement avant le 01/01/2011 ; - L'assainissement individuel de mon habitation a été mis en place avant octobre 2009 ; - L'assainissement individuel a été contrôlé depuis 2010 et est classé non conforme avec rejet polluant en milieu superficiel et/ou présentant un risque sanitaire (classification selon Arrêté Réglementaire de 2012) ; - Mon habitation est localisée dans un secteur qui ne sera pas à terme desservi par l'assainissement collectif (selon le zonage d'assainissement communal en vigueur). <p>J'ai un doute sur un ou plusieurs critère(s) : je prends rendez-vous avec un technicien du service (02 28 02 01 05 – entre 9h00 et 12h45) avant de déposer ma demande.</p>
<p>Étape n° 1</p>	<p>Je suis éligible selon les critères ci-dessus : Je dépose mon dossier composé :</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Du formulaire d'inscription ci-joint, ⇒ Des pièces demandées sur le formulaire. <p>Nouveauté 2017 : La Communauté de Communes propose une subvention complémentaire et forfaitaire de 1 000 € pour les propriétaires éligibles disposant de revenus modestes (selon les grilles de l'Agence Nationale de l'Habitat). Afin de déterminer si je peux avoir cette aide complémentaire, je fournis aussi la copie de la dernière feuille d'imposition sur le revenu (<i>ex pour 2018 : feuille d'imposition 2017 sur revenus 2016</i>) de tous les occupants du logement.</p>
<p>Étape n° 2</p>	<p>Le SPANC étudie ma demande. Si je réponds à l'ensemble des critères d'attribution, le SPANC établit la convention « Etude de sol ».</p> <p>Cette convention définit les modalités de réalisation de l'étude de mise en conformité, d'intervention sur le domaine privé et les modalités de financement de l'étude.</p> <p>A ce stade, cette étude de sol ne m'engage pas à réaliser les travaux.</p>
<p>Étape n° 3</p>	<p>La Communauté de Communes me fait parvenir la convention en 2 exemplaires pour signature.</p> <p>Dans un délai de 1 mois, je renvoie les 2 exemplaires signés.</p>
<p>Étape n° 4</p>	<p>Le SPANC peut alors faire réaliser l'étude de sol auprès du Bureau d'Etudes retenu pour l'opération. Le Bureau d'Etudes me contacte et prend RDV pour une intervention sur ma propriété. Ma présence est obligatoire lors de cette intervention.</p>
<p>Étape n° 5</p>	<p>Après l'intervention du Bureau d'Etudes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Le SPANC reçoit le rapport, étudie le projet d'assainissement et émet un avis nommé « Examen préalable à la conception et à l'implantation » ; ⇒ Le SPANC établit un devis des travaux de réhabilitation.
<p>Étape n° 6</p>	<p>Le SPANC me présente le projet technique et une maquette financière. Les subventions annoncées sont précisées ainsi que le solde non financé restant à ma charge.</p>
<p>A l'issue de l'étape 6 :</p>	<p>Je choisis de continuer avec le SPANC dans la démarche de réhabilitation :</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Cf. étape n° 7 page suivante. <p>Je choisis de ne pas poursuivre avec le SPANC dans la démarche de réhabilitation :</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Je règle les frais liés à l'étude de sol selon les modalités de la convention « Etude de sol ».

Je choisis de continuer avec le SPANC dans la démarche de réhabilitation

Étape n° 7	Sur la base du devis travaux, le SPANC établit la convention « travaux » et me la transmet en 2 exemplaires. Dans un délai de 1 mois, je renvoie les 2 exemplaires signés. Je verse un acompte de 25 % sur le montant du devis TTC des travaux.
Étape n° 8	Après accord sur la programmation des travaux, le SPANC peut alors faire réaliser les travaux auprès du professionnel retenu après mise en concurrence. Une réunion est organisée sur ma propriété. Elle se déroule en présence : <ul style="list-style-type: none">- De l'huissier (pour faire un constat des lieux avant travaux),- Du professionnel chargé des travaux,- D'un technicien du SPANC. Ma présence est obligatoire lors de cette intervention.
Étape n° 9	Les travaux sont effectués sur 3 à 5 jours environ, le technicien du SPANC réalise des visites régulières sur le chantier et reste en contact avec le professionnel.
Étape n° 10	A l'issue des travaux, le technicien du SPANC vérifie la bonne exécution et atteste de l'achèvement des travaux.
Étape n° 11	Le SPANC finalise alors le montage technique et financier de l'opération : <ul style="list-style-type: none">- Paiement des divers professionnels ;- Transmission des éléments à l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, partenaire financeur de l'opération ;- Réception des subventions (par virement du Trésor Public sous 3-4 semaines) ;- Edition d'une facture pour le « reste à charge » non subventionné.
Étape n° 12	A réception de la facture de l'ensemble de l'opération de réhabilitation, je procède à son paiement auprès du Trésor Public. Le SPANC me transmet tout le dossier technique de mon dispositif d'assainissement.

Récapitulatif des frais engagés dans la réhabilitation

Je signe la convention « Etude de sol ».

⇒ Je ne verse aucun acompte.

A l'issue de la présentation du projet et de la maquette financière, je décide de ne pas engager les travaux avec la Communauté de Communes Erdre et Gesvres. Je règle la Communauté de Communes sur les sommes engagées à savoir :

⇒ L'étude de sol : 420 € TTC.

⇒ La redevance « Examen préalable à la conception et à l'implantation » : 74 € TTC.

Je décide d'engager les travaux avec la Communauté de Communes Erdre et Gesvres :

⇒ Je signe la convention « Travaux » et verse un acompte de 25 % du montant total des frais engagés pour la réhabilitation, à savoir :

- L'étude de sol : 420 € TTC.

- Les travaux de réhabilitation établis selon le devis.

- Le constat d'huissier : 204 € TTC.

⇒ Les redevances associées à cette réhabilitation ne sont pas subventionnables :

- La redevance « Examen préalable à la conception et à l'implantation » : 74 € TTC,

- La redevance « Vérification de la bonne exécution des travaux » : 128 € TTC,

- La redevance « Accompagnement » : 270 € TTC.

La Communauté de Communes Erdre et Gesvres règle la totalité des frais engagés, réceptionne les subventions et me facture le solde non subventionné et les redevances.

Communauté de Communes Erdre et Gesvres

Adresse des locaux Direction Aménagement de l'Espace : 4 Rue Olivier de Serres – Parc d'Activités La Grand'Haie- 44119 GRANDCHAMP DES FONTAINES

Adresse de correspondance : 1 Rue Marie Curie – Parc d'Activités La Grand'Haie - 44119 GRANDCHAMP DES FONTAINES

Tél : 02.28.02.01.05 - E-mail : spanc@cceq.fr – Site internet : www.cceg.fr

Comment remplir le formulaire d'inscription ?

COMPOSITION DE VOTRE DOSSIER

Avant le dépôt de votre dossier, vérifiez que ce dernier soit complet. Pour cela, il doit comporter :

- Le présent formulaire d'inscription rempli et signé,
- La copie de la dernière taxe foncière,
- La copie de la dernière taxe d'habitation ou copie d'une facture d'électricité datée de moins de 3 mois,
- La copie de la dernière feuille d'imposition sur le revenu (*ex pour 2018 : feuille d'imposition 2017 sur revenus 2016*) de tous les occupants du logement,
- Le cas échéant, tous les autres justificatifs permettant de faciliter l'instruction de la demande.

De son côté, le SPANC dispose :

- Du dernier contrôle périodique de bon fonctionnement réalisé sur l'installation d'assainissement à réhabiliter,
- Des plans de zonage d'assainissement communal permettant de vérifier si l'habitation concernée est bien localisée en zone d'assainissement non collectif.

POUR VOUS AIDER A REMPLIR LE FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Identité du ou des propriétaire(s) :

Merci d'inscrire lisiblement vos nom, prénom et vos coordonnées postales.

L'adresse que vous indiquerez sera utilisée pour tout envoi postal.

Votre numéro de téléphone : indiquez un numéro où vous êtes facilement joignable et où nous pouvons vous laisser un message téléphonique.

Votre adresse e-mail : indiquer lisiblement une adresse où nous pourrions facilement échanger, vous transmettre des informations pratiques ...

Qui doit signer le formulaire ?

Propriétaires occupant du logement	Mariés sous le régime de la communauté et le bien immobilier a été acquis en commun – Les deux personnes sont engagées sur la présente demande.	La signature de l'une des deux personnes suffit, mais les deux sont engagées.
	Mariés, et le bien immobilier est un bien propre.	Seule la personne qui est propriétaire peut signer et s'engager. Son conjoint ne peut pas signer le présent formulaire, sauf s'il dispose d'un mandat exprès.
	Mariés, sous le régime de la séparation de biens, ou pacsés.	La signature conjointe des époux ou des personnes pacsées est obligatoire, si le logement est acquis en bien commun.
Occupant d'un logement dont vous avez l'usufruit		La demande doit être signée par tous les usufruitiers * et par le nu-proprétaire *
Occupant d'un logement en indivision dont vous êtes l'un des indivisaires		La demande doit être signée par tous les indivisaires *.
Occupant d'un logement appartenant à une société (de type SCI) dont vous êtes un associé		La demande doit être signée par tous les sociétaires *.

* ou leur(s) représentant(s)

Communauté de Communes Erdre et Gesvres

Adresse des locaux Direction Aménagement de l'Espace : 4 Rue Olivier de Serres – Parc d'Activités La Grand'Haie- 44119 GRANDCHAMP DES FONTAINES

Adresse de correspondance : 1 Rue Marie Curie – Parc d'Activités La Grand'Haie - 44119 GRANDCHAMP DES FONTAINES

Tél : 02.28.02.01.05 – E-mail : spanc@cceq.fr – Site internet : www.cceq.fr

Formulaire d'inscription

A remplir par le service SPANC : Date de la demande : Référence dossier :

IDENTITE DU OU DES PROPRIETAIRE(S)

Madame Nom d'usage + Nom de naissance :

Prénom : Tél : Courriel :

Monsieur Nom :

Prénom : Tél : Courriel :

Adresse précise :

Code postal : Commune :

PRECISION SUR L'OCCUPATION DU LOGEMENT :

Nombre d'occupants dans le logement :

Merci de préciser dans quelle situation vous vous trouvez :

- Propriétaire occupant du logement,
- Occupant d'un logement dont vous avez l'usufruit,
- Occupant d'un logement en indivision dont vous êtes l'un des indivisaires,
- Occupant d'un logement appartenant à une société (de type SCI) dont vous êtes un associé,
- Autres (à détailler) :

LOCALISATION DU LOGEMENT

Section et numéro de cadastre des parcelles concernées par le projet :

Année d'achèvement du logement :

Date de réalisation de l'assainissement non collectif existant (mois et année) :

Date d'acquisition du logement (mois et année) :

COMPOSITION DE MON DOSSIER

Mon dossier est composé :

- Du présent formulaire de demande d'inscription rempli et signé,
- De la copie de la dernière taxe foncière,
- De la copie de la dernière taxe d'habitation ou copie d'une facture d'électricité datée de moins de 3 mois,
- De la copie de la dernière feuille d'imposition sur le revenu (*ex pour l'année 2018 : feuille d'imposition 2017 sur revenus 2016*) de tous les occupants du logement,
- Le cas échéant, tous les autres justificatifs permettant de faciliter l'instruction de la demande.

SOUHAITS DU DEMANDEUR : DEMARRAGE DE LA DEMARCHE / DELAIS DES TRAVAUX ENVISAGES

Démarrage de la démarche / Réalisation de l'étude de faisabilité	Année 2018 : <input type="checkbox"/> 1 ^{er} trimestre <input type="checkbox"/> 2 ^{ème} trimestre <input type="checkbox"/> 3 ^{ème} trimestre <input type="checkbox"/> 4 ^{ème} trimestre
	Année 2019 : <input type="checkbox"/> 1 ^{er} trimestre <input type="checkbox"/> 2 ^{ème} trimestre <input type="checkbox"/> 3 ^{ème} trimestre <input type="checkbox"/> 4 ^{ème} trimestre
Réalisation des travaux	Année 2018 : <input type="checkbox"/> 1 ^{er} trimestre <input type="checkbox"/> 2 ^{ème} trimestre <input type="checkbox"/> 3 ^{ème} trimestre <input type="checkbox"/> 4 ^{ème} trimestre
	Année 2019 : <input type="checkbox"/> 1 ^{er} trimestre <input type="checkbox"/> 2 ^{ème} trimestre <input type="checkbox"/> 3 ^{ème} trimestre <input type="checkbox"/> 4 ^{ème} trimestre

Communauté de Communes Erdre et Gesvres

Adresse des locaux Direction Aménagement de l'Espace : 4 Rue Olivier de Serres – Parc d'Activités La Grand'Haie- 44119 GRANDCHAMP DES FONTAINES

Adresse de correspondance : 1 Rue Marie Curie – Parc d'Activités La Grand'Haie - 44119 GRANDCHAMP DES FONTAINES

Tél : 02.28.02.01.05 – E-mail : spanc@cceq.fr – Site internet : www.cceq.fr

Je soussigné(e), nom(s) et prénom(s) :

- certifie sur l'honneur que :
 - Les renseignements portés sur la présente demande et sur les documents qui l'accompagnent sont exacts ;
 - Les travaux faisant l'objet de la demande ne sont pas commencés à la date de dépôt du dossier auprès de la Communauté de Communes Erdre et Gesvres ;
 - Je ne suis pas déjà engagé(e) dans une procédure de vente de ce bien immobilier.

- m'engage à :
 - Ne pas déclencher une procédure de vente pendant la durée de l'opération et dans un délai de 2 ans (24 mois) à compter de la vérification de la bonne exécution des travaux ;
 - Aviser la Communauté de Communes Erdre et Gesvres par écrit, après le dépôt du dossier et jusqu'au terme des engagements d'occupation indiqués ci-dessus de toutes modifications qui pourraient être apportées au droit de propriété et aux conditions d'occupation du logement subventionné ;
 - Achever les travaux dans le délai d'un an à compter de la signature de la convention « Travaux » ; à défaut la subvention accordée pourrait être annulée ;
 - Faire réaliser les travaux conformément à la procédure définie par le SPANC de la Communauté de Communes Erdre et Gesvres ;
 - Permettre à la Communauté de Communes Erdre et Gesvres de visiter les lieux et lui communiquer les justificatifs et documents nécessaires à l'exercice du contrôle ;
 - Reverser à la Communauté de Communes Erdre et Gesvres, en cas de non respect des engagements ci-dessus, le montant des subventions reçues. Les sommes à reverser seront établies en tenant compte de la durée des engagements restant à courir à compter de la date de rupture.

- reconnais être informé que :
 - La Communauté de Communes Erdre et Gesvres se réserve la possibilité de faire des contrôles à tout moment et que le non respect des engagements ci-dessus entraîne l'annulation de l'aide et le reversement, dans les conditions mentionnées ci-dessus, de la subvention versée par la Communauté de Communes Erdre et Gesvres pour ce logement ;
 - Toute fraude ou fausse déclaration à l'occasion du dépôt de la demande vis-à-vis de la Communauté de Communes Erdre et Gesvres entraîne le retrait ou le reversement de l'aide allouée.

Je donne pouvoir à :

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Commune :

Tél : Courriel :

En qualité de :

Merci de fournir un justificatif en cas de pouvoir donné à un tiers après décision de justice (ex : tuteur)

Pour déposer à la Communauté de Communes Erdre et Gesvres la présente demande de subvention, et en conséquence, pour recevoir toute correspondance relative à cette demande.

Fait à :

Le :

Signature(s) du demandeur et/ou de son représentant

PROPRIETAIRES OCCUPANTS, RENOVEZ VOTRE HABITAT

Les conditions de ressources (année 2018)

Vous pouvez bénéficier des aides de l'ANAH si vos ressources sont inférieures à un plafond fixé nationalement.

Plafonds de ressources applicables au 01/01/2018	
Nombre de personnes composant le ménage	Ménages aux ressources modestes **
1	18 598 €
2	27 200 €
3	32 710 €
4	38 215 €
5	43 742 €
Par personne supplémentaire	+ 5 510 €

** Ces montants sont des "revenus fiscaux de référence".

Pour une demande d'aide déposée en 2018, merci de prendre en compte le revenu fiscal de l'année 2017 de toutes les personnes occupant le logement. Ce revenu fiscal est indiqué sur la feuille d'imposition sur le revenu (ligne 25).

Ces plafonds sont remis à jour au début de chaque année et s'appliquent à compter du 1er janvier de l'année en cours.

L'essentiel de ma démarche

- Étape préalable** | **Mon installation d'assainissement non collectif a été diagnostiquée « non-conforme » ou « non acceptable ».**
⇒ **Je fais réaliser une étude de sol et de définition** de filières par un bureau d'études qui me propose une technique d'assainissement réglementaire.
Attention : Seules les filières d'assainissement extensives (ex : filtres plantés) ou traditionnelles (ex : épandages, filtres à sable) sont éligibles. Des cas particuliers pourront être étudiés par le SPANC. Dans ce cas, contactez notre service pour prendre un rendez-vous avec un technicien.
⇒ **Je dépose cette étude** au Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) pour instruction.
⇒ Le **service émet et me transmet l'avis technique** nommé « Contrôle Conception Implantation »
- Étape n° 1** | **Je constitue et dépose mon dossier** de demande d'aide financière pour les travaux de réhabilitation de l'assainissement non collectif, composé :
⇒ du formulaire ci-joint « Demande d'aide financière ».
⇒ des pièces demandées sur le formulaire.
- Étape n° 2** | **Le SPANC étudie ma demande.** Si je réponde à l'ensemble des critères d'attribution, le SPANC établit la convention d'attribution de l'aide financière
⇒ Les critères d'attribution sont détaillés dans la fiche annexe.
- Étape n° 3** | **La CCEG me fait parvenir la convention en 2 exemplaires pour signature.**
Je renvoie les 2 exemplaires signés. Je peux dès lors commencer les travaux.
- Étape n° 4** | **Le Président signe les 2 exemplaires** de la convention et un exemplaire signé m'est renvoyé
- Étape n° 5** | **Je procède à la réalisation des travaux.**
⇒ Au moment des travaux, avant remblaiement, je contacte le SPANC pour effectuer un contrôle de bonne exécution.
⇒ Le SPANC établit le rapport « Contrôle de bonne exécution ».
⇒ Le SPANC m'envoie le rapport.
- Étape n° 6** | **Je transmets à la CCEG le document** «Demande de versement de l'aide » accompagné de la copie des factures acquittées attestant le paiement des travaux auprès des professionnels et d'un relevé d'identité bancaire (RIB).
- Étape n° 7** | **L'aide financière est ensuite versée** sur mon compte bancaire via le Trésor Public (délai moyen de traitement : 3 à 4 semaines).

Une question ? Contacter le SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC) au 02.28.02.01.05
(standard ouvert le matin de 9h00 à 12h45, possibilité de laisser un message sur le répondeur l'après midi ou d'envoyer un mail à spanc@cceg.fr)

Annexe

① LE MONTANT DE L'AIDE

L'aide versée par le Communauté de Communes Erdre et Gesvres est un **montant forfaitaire de 3 000 €**.

② LES CRITERES D'ATTRIBUTION

Les critères d'attribution de l'aide financière à la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif sont les suivants :

- Etre propriétaire occupant ou propriétaire bailleur avec conventionnement du loyer
- Les ressources du ménage ne doivent pas excéder les plafonds « Ménages aux ressources modestes » retenus par l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH)

Plafonds de ressources applicables (à compter du 1^{er} Janvier 2018)*

Nombre de personnes	Ménages aux ressources modestes (plafond au 01/01/2018)
1	18 598 €
2	27 200 €
3	32 710 €
4	38 215 €
5	43 742 €
Par personne supplémentaire	+ 5 510 €

**Le montant des ressources à prendre en considération est la somme des revenus fiscaux de référence de l'année N-2 de toutes les personnes qui occupent le logement (se reporter à la ligne 25 de l'avis d'imposition correspondant)*

- Avoir fait l'objet d'un contrôle diagnostic de bon de fonctionnement réalisé par le SPANC mentionnant que l'installation d'assainissement non collectif est « non acceptable » ou « non conforme »
- La demande d'aide doit être réalisée avant tout travaux de mise en conformité. Les travaux doivent être réalisés par un professionnel.
- Le projet de réhabilitation doit être validé par le SPANC dans le cadre du contrôle de conception.
- **Attention : Seules les filières d'assainissement extensives** (ex : filtres plantés) **ou traditionnelles** (ex : épandages, filtres à sable) **sont éligibles**. Des cas particuliers pourront être étudiés par le SPANC. Dans ce cas, contactez notre service pour prendre un rendez-vous avec un technicien.
- La réalisation des travaux devra être conforme à la réglementation et au projet validé et ce dans le cadre du contrôle de bonne exécution.

Demande d'aide financière

A remplir par le demandeur et à transmettre accompagnée des pièces à fournir (liste au verso) au SPANC de la COMMUNAUTE DE COMMUNES ERDRE ET GESVRES.

Attention : Cette demande doit être déposée après réception de l'avis du service sur le projet d'assainissement (contrôle de conception et d'implantation). Les travaux ne doivent pas être commencés

Date de la demande

Bénéficiaire (propriétaire) :

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Commune :

Tél : Courriel :

Nombre d'occupants composant mon foyer :

Précisions sur l'habitation :

Section et numéro de cadastre des parcelles concernées par le projet :

Adresse :

Code postal : Commune :

Date d'acquisition (mois et année) :

Type d'occupation de l'habitation

- Cette habitation est ma résidence principale
- Cette habitation est en location et fait l'objet d'un conventionnement sur le loyer avec l'ANAH ou autre organisme, si autre organisme merci de préciser

Suite au verso – Tournez la page SVP

Page 1/2

Pièces à fournir au moment de la demande :

	PROPRIETAIRES OCCUPANTS	PROPRIETAIRES BAILLEURS
Copie de la facture (avec la mention « acquittée le par chèque n° » ou « Payée le par chèque n° ») de l'étude de sol et de filière d'assainissement non collectif	X	X
Copie d'au moins 2 devis concernant les travaux projetés (dont un devis d'une entreprise signataire de la charte CG 44, liste jointe).	X	X
Copie de l'avis d'imposition de l'année N-1 (sur les revenus de l'année N-2) de toutes les personnes composant le foyer	X	X
<i>Pour toute demande d'aide effectuée entre le 01/09 et le 31/12, joindre en supplément la copie de l'avis d'imposition de l'année N (sur les revenus de l'année N-1) de toutes les personnes composant le foyer.</i>	X	X
Copie de la dernière taxe foncière (bâti)	X	X
Copie de la dernière taxe d'habitation	X	
Copie du document de conventionnement du loyer avec l'ANAH ou autre organisme		X

Remarques particulières :

.....
.....
.....

ENGAGEMENT DU DEMANDEUR

Le propriétaire, soussigné, certifie exacts les renseignements fournis ci-dessus et s'engage à :

- informer la CCEG en cas de modification de l'une ou l'autre de ces informations
- attendre, pour l'envoi de cette demande, l'avis préalable du service sur le projet d'assainissement via la réception du contrôle de conception avec avis favorable ou favorable avec réserves
- ne pas entreprendre de travaux avant l'étude de cette demande d'aide financière par le service et la réception des deux conventions en cas d'accord ou du courrier de réponse en cas de non éligibilité
- faire procéder au contrôle de bonne exécution des travaux en appelant le Service Public d'Assainissement Non Collectif avant le remblaiement final
- faire parvenir au service le document « Demande de versement » accompagné de la copie des factures acquittées et du RIB

A : Le :

Signature du demandeur :

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à contacter le SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC) de la COMMUNAUTE DE COMMUNES ERDRE ET GESVRES au 02.28.02.01.05 (standard ouvert le matin de 9h00 à 12h45, possibilité de laisser un message sur le répondeur l'après midi ou d'envoyer un mail à spanc@cceg.fr)



**AIDE FINANCIERE POUR DES TRAVAUX
DE REHABILITATION D'UN
ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
(Depuis le 01/07/2017)**



Demande de versement de l'aide financière

Partie à remplir par le demandeur et à transmettre accompagnée des pièces à fournir au
SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES ERDRE ET GESVRES

Date de la demande de versement :

Bénéficiaire (propriétaire) :

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Commune :

Tél : Courriel :

Précisions sur l'habitation :

Adresse :

Code postal : Commune :

Pièces à fournir pour la demande de versement :

	PROPRIETAIRES OCCUPANTS	PROPRIETAIRES BAILLEURS
Copie(s) de(s) la facture(s) (avec la mention « acquittée le par chèque n° » ou « Payée le par chèque n° ») des travaux d'assainissement non collectif	X	X
Relevé d'Identité Bancaire	X	X

Signature du demandeur :

Charte Assainissement Non Collectif Entreprises adhérentes au 1er juillet 2017



BUREAU D'ETUDES

SOCIETE	Adresse	Adresse	Commune	Numéro SIRET	Téléphone	limite de validité	Garantie décennale
ABC	11 bis, rue de Beslé		44290 GUÉMÈNE PENFAO	50 476 091 900 010	06 08 12 09 55	30/06/2018	oui
ABE MONTEMONT	25 rue David d'Angers		49130 LES PONTS DE CE	52 363 003 600 029	06 11 77 04 59	30/06/2019	oui
ABER ENVIRONNEMENT	21 La Lande de l'Oiselais		44360 ST ETIENNE DE MONTLUC	35 047 014 200 018	02 40 85 90 06	30/06/2018	oui
ACENI	19 Les Sauvionnières		44330 VALLET	81 272 531 500 020	06 78 10 18 51	31/12/2019	oui
AGGRA Concept	Avenue Clément Ader	ZI de l'Erette	44810 HERIC	52 846 944 800 024	09 83 59 33 35	31/12/2018	oui
ALISMA	67 boulevard Jules Vallès		44340 BOUGUENAI	53 939 076 500 011	02 53 55 32 76	30/06/2019	oui
ARTELIA	8 avenue des Thébaudières	CS 20232	44815 SAINT HERBLAIN CEDEX	44 452 352 600 226	02 28 09 18 00	30/06/2018	oui
ATLANTIK ENVIRONNEMENT	48 La Goupillière	La Rouxière	44370 LOIREAUXENCE	75 364 718 900 012	02 40 96 63 54	31/12/2019	oui
AVEC	19 rue Griffon		49660 TORFOU	51 913 282 300 013	02 41 30 39 23	31/12/2018	oui
AZIME	La Mézie		44110 ERBRAY	53 903 773 900 015	06 15 79 00 68	30/06/2019	oui
CADEGÉAU	13 rue Jules Verne		49450 ST MACAIRE EN MAUGES	79 006 711 000 011	02 41 49 07 74	31/12/2018	oui
CALLIGEE	1 rue de la Noë	CS 82118	44321 NANTES CEDEX 3	38 105 247 100 020	02 40 14 33 71	31/12/2018	oui
CDC CONSEIL	Rue Clément Ader	ZI de la Seiglerie II	44270 MACHECOUL	34 108 213 900 062	02 40 78 60 20	31/12/2017	oui
CONDATIS	7 rue de Nantes		35130 LA GUERCHE DE BRETAGNE	43 534 355 300 010	02 99 96 41 51	30/06/2018	oui
EF ETUDES	4, rue Galilée	CS 84114	44341 BOUGUENAI	34 943 561 000 036	02 51 70 67 50	31/12/2018	oui
ETUDES ENVIRONNEMENT	1 rue Pierre et Marie Curie	ZA de l'Abbaye 3	44160 PONTCHATEAU	79 035 739 600 015	02 40 11 89 39	31/12/2019	oui
ETUD'SOL	35 Kernoil		56130 FEREL	81 018 892 000 013	06 86 64 81 12	30/06/2019	oui
GEOSCOPI	15 rue du Meunier	PA du Moulin	44880 SAUTRON	31 166 563 200 049	02 40 63 63 51	31/12/2019	oui
LAURENT Ludovic	1, La Pélerinais		44320 SAINT PÈRE EN RETZ	40 214 668 200 016	02 40 39 64 25	31/12/2017	oui
OCE ENVIRONNEMENT	12 rue Charles Milcendeau		85300 CHALLANS	40 900 115 300 017	02 51 35 63 79	31/12/2018	oui
SICAA	Boulevard de la Vie	ZI du Petit Bourbon	85170 BELLEVILLE SUR VIE	34 163 911 000 020	02 51 24 40 25	31/12/2017	oui
SIG	11 PA La Druge Chevaux		44130 BOUVRON	718 032 600 048	02 40 56 31 16	30/06/2019	oui
TECHNILAB	ZA du Château Rouge	BP 60176	44155 ANCENIS CEDEX	42 002 487 900 025	02 51 14 02 21	30/06/2019	oui
VALTERRA	La Bodinais		44290 PIERRIC	38 111 410 700 166	02 40 28 10 56	30/06/2018	oui
WEST'O	6 ter rue Jacques Philippe Bréant		27308 BERNAY	79 238 412 500 011	02 32 44 94 11	30/06/2019	oui

PRESTATAIRES DE MAINTENANCE

SOCIETE	Adresse	Adresse	Commune	Numéro SIRET	Téléphone	limite de validité	Garantie décennale
ODEA SERVICES	6 rue des Grands Côteaux	appartement 14	44850 LE CELLIER	81 050 286 400 012	07 62 25 76 04	30/06/2019	oui
ANC SAV	La Mézie		44110 ERBRAY	79 148 782 000 015	02 40 28 48 82	30/06/2018	oui

INSTALLATEURS

SOCIETE	Adresse	Adresse	Commune	Numéro SIRET	Téléphone	limite de validité	Garantie décennale
AAPS	17 imp du Renouin		44490 LE CROISIC	79 975 972 500 010	02 40 60 36 58	31/12/2018	oui
ACTA	6 rue des Douelles		44830 BOUAYE	49 379 950 600 024	02 51 70 64 61	30/06/2019	oui
AFTP	16 La Noë		44850 SAINT MARS DU DESERT	50 093 267 800 021	02 40 68 84 99	30/06/2018	oui
AG	La Freuzière		44360 VIGNEUX DE BRETAGNE	50 467 509 100 012	06 88 73 47 09	30/06/2019	oui
AMTP	La Joussaie		44110 ERBRAY	53 174 627 900 011	02 40 07 54 16	31/12/2017	oui
ASSAINIRIS	15 Route du Gavre		44170 VAY	53 116 636 100 026	02 40 87 14 73	31/12/2018	oui

INSTALLATEURS

SOCIETE	Adresse	Adresse	Commune	Numéro SIRET	Téléphone	limite de validité	Garantie décennale
AGL ASSAINISSEMENT	31 rue du Pré Neuf		44190 GORGES	48 985 888 600 042	02 28 21 97 29	30/06/2018	oui
ASSAINISSEMENT DU VIGNOBLE	124 Le Mortier Mainguet		44190 ST LUMINE DE CLISSON	79 316 402 100 016	02 40 13 80 06	30/06/2018	oui
ASSISTANCE TRAVAUX RESEAUX	13 rue Descartes	PA de Ragon	44119 TREILLIERES	43 943 275 800 019	02 40 72 84 18	31/12/2019	oui
ATBM	116 La Baudouinière		44430 LE LOROUX BOTTEREAU	52 951 530 600 015	06 68 08 11 86	31/12/2017	oui
ATDV	19 Le Pas Châtaignier	BP 4	44650 LEGE	45 367 720 500 016	02 40 04 98 30	30/06/2019	oui
ATS	14 bis La Poulfrière		44330 MOUZILLON	50 968 916 200 014	02 40 47 34 59	30/06/2019	oui
BADREAU ENVIRONNEMENT	2- ZA L'Hermitage		85130 BAZOGES EN PAILLERS	44 817 512 500 021	02 51 07 72 63	30/06/2019	oui
BAUTHAMY Hervé	1 bis La Bas Tily		44460 AVESSAC	51 026 068 000 010	06 80 23 02 16	31/12/2017	oui
BOUYER-HARDY	17 rue Saint Eloi	ZA La Tancreère	49270 LA VARENNE	44 767 312 000 021	02 40 98 51 97	31/12/2017	oui
BRISSON SAUVAGET	14 A4 rue de l'Industrie		44310 ST PHILBERT DE GRANDLIEU	50 451 295 500 031	02 40 78 94 50	30/06/2020	oui
BTP COLOMBANAIS	28 bis Le Petit Lieu		44310 ST COLOMBAN	52 477 570 700 010	06 79 89 73 29	30/06/2020	oui
CIVEL TP	La Beffardière		44810 HERIC	52 248 789 100 015	02 40 57 93 26	30/06/2019	oui
CSTP	10, La Boutinardière		44310 ST PHILBERT DE GRAND LIEU	39 409 621 800 018	02 40 78 71 56	31/12/2018	oui
CVTP	ZA Mortier Est		85610 CUGAND	40 818 695 500 022	02 51 43 69 26	31/12/2018	oui
DCTP	8 route des Pèlerins		44360 ST ETIENNE DE MONTLUC	79 092 848 500 024	06 18 24 55 60	30/06/2018	oui
DELAMARRE TP	11 rue des Entrepreneurs	ZI de la Touche	44290 GUEMENE PENFAO	45 251 321 100 022	02 40 51 81 36	31/12/2017	oui
DENIEL Patrick	15 rue des Caillonnais		44260 LA CHAPELLE LAUNAY	50 407 347 900 025	02 40 56 81 14	30/06/2018	oui
DIBON TP	14 rue Froide		44220 COUERON	43 341 837 300 018	02 40 38 33 31	31/12/2018	oui
FOUCHER Alain	4 rue de la Fuie		44320 FROSSAY	39 759 664 400 013	02 40 39 71 51	31/12/2018	oui
GARCIA TP	Le Bas Verney		44360 VIGNEUX DE BRETAGNE	48 905 010 400 012	06 08 41 45 33	30/06/2018	oui
GUERIN MACONNERIE	9 rue de la Bréhanerie		44640 LE PELLERIN	49 219 344 600 019	02 40 05 62 24	30/06/2019	oui
GUILLOTEAU TP	La Pâquerie	La Chapelle Saint Sauveur	44370 LOIREAUXENCE	44 100 474 400 013	02 40 98 63 16	30/06/2019	oui
HAIGNERE	La Hersière		49123 LE FRESNE SUR LOIRE	48 071 174 600 010	02 41 39 23 01	31/12/2019	oui
HUET ET HAIE	175 La Foucherie	Anetz	44150 VAIR SUR LOIRE	39 505 739 100 017	02 40 98 39 48	31/12/2018	oui
JAUMOUILLE	8 rue du bois Simon	ZAC de la Basse Poterie	44690 CHÂTEAU-THEBAUD	39 987 529 300 033	02 40 33 57 62	30/06/2018	oui
JMTP FIGUREAU	17 bis, rue de la Landaiserie		44118 LA CHEVROLIERE	50 355 704 300 018	02 40 04 33 66	31/12/2018	oui
JUDIC Bernard	ZA la Harrois		44160 BESNE	42 978 176 800 016	02 40 01 34 35	31/12/2017	oui
LAMBERT FRERES	La Palette		85230 BOUIN	32 730 927 400 014	09 66 86 81 19	30/06/2018	oui
LEMAITRE TP	10 La Butte		44170 VAY	45 088 246 900 015	02 40 79 57 98	31/12/2017	oui
LUCAS Michel	40 rue des Doizelleries		44840 LES SORINIERES	44 204 126 500 012	02 40 04 42 11	30/06/2018	oui
LUNEAU	Les Giraudières		44330 VALLET	39 436 134 900 019	02 40 33 93 69	31/12/2018	oui
MAC TP	74 Le sacré cœur		85220 APREMONT	49 462 193 100 018	02 51 60 21 47	31/12/2017	oui
MASSON ET FILS	24 rue des Cités		44580 FRESNAY EN RETZ	38 125 921 700 010	02 40 21 41 39	31/12/2017	oui
MEIGNEN Loïc	23 La Mare		44130 BOUVRON	49 198 394 600 014	02 40 56 39 78	30/06/2018	oui
MOREAU TP	Les Grands Champs		44370 VARADES	40 860 674 700 017	02 40 98 38 38	30/06/2019	oui
MORINIERE TERRASSEMENT	1 La Féculière		44330 VALLET	75 228 969 400 016	06 87 48 73 20	30/06/2020	oui
OUTIN BTP	12 bis Le Douet Renard		44360 ST ETIENNE DE MONTLUC	79 539 572 200 015	02 40 86 92 48	30/06/2019	oui
PINON	ZA de la Gare		44110 SOUDAN	44 846 420 600 011	02 40 28 62 98	31/12/2018	oui
PITARD TP	128 rue du Bois Monnet	Notre Dame des Langueurs	44440 JOUE SUR ERDRE	32 500 716 900 015	02 40 72 37 54	31/12/2019	oui
ROBERT ET GUILLON	357 rue de la Sinandière		44150 ANCENIS	39 774 505 000 013	02 40 96 30 76	31/12/2019	oui
RONDINEAU Yannick	les Nouettes		44210 PORNIC	44 461 610 600 027	02 40 21 72 33	31/12/2017	oui
ROUSSEAU Patrick	3 Les Noës		44140 MONTBERT	51 011 494 500 015	02 40 78 12 56	30/06/2019	oui
SAUVETRE MTA	3 Le breuillet		44450 ST JULIEN DE CONCELLES	39 106 158 700 013	02 40 54 10 43	30/06/2018	oui
SORIN	Valfleury	La Rouxière	44370 LOIREAUXENCE	48 035 664 100 013	02 40 96 89 30	31/12/2017	oui
TOUBLANC	La Nonnière		49270 CHAMPTOCEAUX	38 079 511 200 024	02 40 83 50 14	31/12/2019	oui
SAP TP	ZA La Voltière		85710 LA GARNACHE	49 348 264 000 015	02 51 93 33 93	30/06/2018	oui
TYPHA	La Chotinière		44240 SUCE SUR ERDRE	80 849 491 800 010	06 22 32 02 62	30/06/2018	oui
VIEAU	17 La Roustière		44450 ST JULIEN DE CONCELLES	75 356 802 100 012	02 40 54 18 89	30/06/2019	oui

L'assurance décennale peut ne couvrir que les chantiers mettant en œuvre une technique courante de bâtiment.

N'hésitez pas à vous renseigner auprès de votre installateur pour connaître l'étendue de la couverture de cette assurance décennale

